

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM SUR ROUTE DE JUMIEGES

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA NORMANDIE  
Organise le 31 MAI 2026 avec le concours de JUMIEGES AUTO CLUB  
Un slalom dénommé : **7° SLALOM SUR ROUTE DE JUMIEGES**

Cette compétition compte pour : - La Coupe de France des Slaloms ;  
Le Championnat de La Ligue Automobile de Normandie ;  
Le Challenge de l'ASA Normandie.13

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue 13 sous le numéro ..2..... en date du 11/12/2025....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....25..... en date du ...11/12/2025.....

## **Organisateur technique**

**Nom :** JUMIEGES AUTO CLUB  
**Adresse :** 61 place de la Mairie 76480 Jumièges

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mr Claude CHRISTEL ..... Licence n° 9367  
Commissaires Sportifs : Mme Françoise MAWDSLEY ..... Licence n° 1653  
Mr Jean BELY ..... Licence n° 145422  
Directeur de Course : Mr Hervé LARUE ..... Licence n° 38286  
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : Mme Anouck MAWDSLEY ..... Licence n° 1652  
Commissaires Techniques: RESPONSABLE Mr Jacques SALENNE ..... Licence n° 18219  
Mr Francis BALLENGHIEN ..... Licence n° 5641  
Mr William BLOT ..... Licence n° 236179  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme Michèle PIERRE ..... Licence n° 8342  
Chronométrateurs: RESPONSABLE Mr Raphaël VOISIN ..... Licence n° 211834  
Départ: Mr Stéphane MEUBRY ..... Licence n° 180551  
Arrivée: Mme Katia DE JONG ..... Licence n° 318382  
Responsable Commissaires : Mr Dominique MALHEUVRE ..... Licence n° 8344  
Médecin Responsable Mr Hervé GALLOIS ..... Licence n° 332301

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le Mardi 26 MAI 2026 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le Vendredi 29 MAI 2026.

Vérifications administratives le Samedi 30 MAI 2026 de . 14 heures 30 à 18 heures ;  
le Dimanche 31 MAI 2026 de 7 heures 30 à 9 heures 15.

Lieu place Roger Martin du Gard 76480 JUMIEGES

Vérifications techniques le Samedi 30 MAI 2026 de 15 heures à 18 heures 30 ;  
le Dimanche 31 MAI 2026 de 7 heures 45 à 9 heures 30.

Lieu place Roger Martin du Gard 76480 JUMIEGES.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 30 MAI 2026 à 16 heures ;

Lieu : Route du Conihout 76480 JUMIEGES

Briefing écrit remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronos le 31 MAI 2026 à 10 h.

Essais non chronométrés le Dimanche 31 MAI 2026 de 8 heures 45 à 10 heures 15.

Essais chronométrés le Dimanche 31 MAI 2026 de 10 heures 30 à 12 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 30.

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le Dimanche 31 MAI 2026 à partir de 13 heures 30 ;
- 2<sup>ème</sup> manche le Dimanche 31 MAI 2026 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche ;
- 3<sup>ème</sup> manche le Dimanche 31 MAI 2026 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche
- 4<sup>ème</sup> manche le Dimanche 31 MAI 2026 si possible sur décision du Directeur de Course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 31 MAI 2026 à 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent ;

Lieu carrefour Rue du Mesnil / Route du Conihout 76480 JUMIEGES.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : à l'issue de la dernière manche de course, le parc fermé sera le parc concurrent. Un plan d'emplacement sera affiché.

Podium le Dimanche 31 MAI 2026 à 19 heures, lieu Place Roger Martin du Gard 76480 JUMIEGES.

Remise des prix le Dimanche 31 MAI 2026 à 19 heures, lieu Place R. Martin du Gard 76480 JUMIEGES.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage GT CONCEPT, M Etienne GUYOT  
Adresse 1021 route du Havre 76480 YAINVILLE .

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures 30 le Dimanche 31 MAI 2026.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

NEANT.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**JUMIEGES AUTO CLUB**  
**61 Place de la Mairie 76480 JUMIEGES**  
**Téléphone : 06 89 23 73 98**  
**Courriel : jumiegesautoclub@gmail.com**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026 à 24 heures**.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 1 MAI 2026 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 (CINQ) €.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.P ECHAPPEMENT

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom sur Route de JUMIEGES sera tracé sur LA ROUTE DU CONIHOUT 76480 JUMIEGES. Le départ se situe 56 mètres après le carrefour avec la rue de la Navine. L'arrivée est fixée 55 mètres avant le chemin des Hogues. Il sera d'environ 1 610 mètres.

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : les départs seront donnés selon la procédure des feux.

Longueur du parcours : 1 610 mètres.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés rue du Mesnil et rue Barras 76480 JUMIEGES.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures, le Samedi 30 MAI 2026.

Les remorques devront être garées au parc concurrent pour les groupes C et D/E. Pour tous les autres groupes, un parc à remorques obligatoire est mis à disposition des concurrents situé rue du Mesnil (sous réserve de dispositions contraires établies par l'organisateur communiquées à chaque concurrent).

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p. Le parc fermé sera le parc concurrent. Un plan d'emplacement sera affiché.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ Carrefour rue du Mesnil / rte du Conihout à JUMIEGES
- pendant les vérifications au parc des vérifications Place Roger Martin du Gard 76480 JUMIEGES
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, Carrefour rue du Mesnil / rte du Conihout.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : Samedi 30 MAI 2026 : Place Roger Martin du Gard 76480 JUMIEGES de 7 heures à 19 heures ;

Dimanche 31 MAI 2026 : Route du Conihout 76480 JUMIEGES de 7 heures à 19 heures.

Téléphone permanence n° 16 89 23 73 98.

Centre de secours le plus proche : Centre d'Intervention et de Secours

Lieu rue du Commandant Guilbaud 76480 LE TRAIT ; Téléphone n° 18 d'un fixe, n° 112 d'un portable.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

#### **7.3P. COURSE**

Les concurrents partiront dans l'ordre des groupes suivant F2000, N/FN/R, A/FA/R, GT de série, FS/FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E. Au sein de chacun de ces groupes, les numéros seront attribués dans l'ordre décroissant prévu ci-dessus.

Les voitures des catégories VHC, Classic, Loisir et Fo'Car partiront avant le slalom moderne.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée .....	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé .....	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée .....	10 secondes
Non-respect des limites de la piste .....	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche .....	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée .....	Disqualification par le collègue.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, lieu carrefour \*rue du Mesnil / Route du Conihout.

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général pour les voitures de Sport (série A) ;
- 1 classement général pour les voitures de Production (série B) ;
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini Article 4 du règlement standard des slaloms ;
- 1 classement pour chacune des classes énumérées Article 4 du règlement standard des slaloms ;
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie Loisir ;
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie VHC et pour la catégorie Classic ;
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne marquent pas de points à la Coupe de France.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHEES

NEANT.

### 10.2P. PRIX

NEANT.

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chacun des concurrents classés.

Les coupes non retirées lors de la remise des prix seront acquises à l'organisateur. Les coupes ne seront pas cumulables.

### 10.4P. PODIUM

Voir Article 1.2p.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Une remise de coupes sera « effectuée spécialement à l'attention des commissaires de piste.